



le propriétaire ne fait pas les travaux prévus que faire

Par **JUJU27300**, le **07/04/2010** à **11:01**

Lors de la signature du bail le propriétaire nous avait promis de faire réaliser des travaux dans notre maison. Il a d'ailleurs demandé que j'achète et pose moi-même (ce sera plus rapide) un store de velux indispensable dans la chambre. Il me rembourserait sur présentation de facture. La facture a été envoyée depuis plusieurs mois et aucune nouvelle.

J'ai donc fait une lettre recommandée lui signalant que je déduirai le montant de cette facture sur mon prochain loyer et que je l'enjoignais à réaliser les travaux promis.

La lettre m'est revenue car il n'est pas allé la chercher à la poste.

Que dois je faire ,

Ai-je le droit de faire réaliser les travaux et d'en déduire le montant sur les prochains loyers ?

Merci de votre aide.